

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Délégués en
exercice : 52

Délégués
présents
avec voix
délibérative :

39

Quorum
atteint

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 30 septembre à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 24 septembre 2019 s'est réuni en séance plénière à la Salle de Conférence du Parc des Expositions, à Villeneuve de Rivière sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués titulaires présents : 22 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Jean Claude DOUGNAC - Jean-Pierre DUPRAT
René ERTLEN - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ
Michel Claude ABADIE- Philippe PRADERE
Brigitte SEGARD

CC Cœur et Coteaux du Comminges (9)

Loïc LE ROUX DE BRETAGNE – Alain FRECHOU
Jacques FERAUT - Evelyne SANSONETTO
Philippe BRILAUD - Michel AUBERDIAC
Éric HEUILLET - Pierre SAFORCADA - Valentin BIASON

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (4)

Dominique BERRE - Bernard DUMAIL - Joël GROS
Michel LADEVEZE

Délégués titulaires excusés : 21

CC Cagire Garonne Salat (2)

Raymond NOMDEDEU - Jean Pierre BRANA

CC Cœur et Coteaux du Comminges (12)

Magali GASTO OUSTRIC - Jean Bernard CASTEX
Gilbert SIOUTAC - Emilie SUBRA - Alain BOUBEE
François CARAOUE - Jean Michel LOSEGO
Julien LACROIX – Philippe VIGNES - Nathalie LACROIX
Jean-Pierre DUCLOS - Jean DE GALARD



CC Pyrénées Haut-Garonnaises (7)

Alain CASTEL - Patrice RIVAL - Jean Paul SALVATICO
John PALACIN - Louis FERRE - Jean Louis REDONNET
Danielle PANATIER

Délégués titulaires présents ayant procuration : 3

CC Cœur et Coteaux du Comminges (3)

Loïc LE ROUX DE BRETAGNE
(pour François CARAOUE)
Pierre SAFORCADA (pour Emilie SUBRA)
Evelyne SANSONETTO (pour Nathalie LACROIX)

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 13

CC Cagire Garonne Salat (5)

Marie-Christine LLORENS - Corinne ORTET
Dominique PONTICACCIA - Louis BARES
Jean Charles ROSELLO

CC Cœur et Coteaux du Comminges (7)

Bernard TARRAUBE - Claire VOUGNY Marc CASTEX
Jeanine BRUNET – Michel DESSENS - Guy LOUBEYRE
Geneviève CAPERAN LORENZI

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)

Alain FILLASTRE

Délégués suppléants présents ayant procuration : 1

CC Cœur et Coteaux du Comminges Claire VOUGNY (pour Jean Michel LOSEGO)

Délégués suppléants excusés : 18

CC Cagire Garonne Salat (4)

Henri GOIZET - Josette PEYRIGUIER
Jean Louis PLE - Rose Marie DEDIEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges (8)

Lucien CABARE - Thomas FAURE - Thierry PLANTE
Christiane LARRIEU - Annie NAVARRE
Jean Pierre FORTASSIN - Daniel PITOUT
Jean Charles DASQUE

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (6)

Yves PLANAS - Fabienne ADOUE
Yvon SAINT MARTIN - Audrey AZAM
Philippe BONNET - Laurette DASPET

Délibération n°2019-04-01
Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 04 juillet 2019

Considérant l'ordre du jour du Comité Syndical du 04 juillet 2019 qui était le suivant :

Délibérations

- Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical ;
- Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Comminges Pyrénées ;
- Approbation de l'engagement d'un chantier action en vue de l'élaboration d'un projet culturel de territoire respectant les droits culturels ;
- Approbation du cahier des charges et lancement de la consultation pour l'élaboration d'une identité visuelle Comminges Pyrénées ;
- Complément à la délibération n°2019-02-19 Demande de subvention - Appel à projets Terra Rural ;
- Complément à la délibération n°2019-02-13 Valorisation du bois d'œuvre local ;
- Complément à la délibération n°2019-02-12 demande de subvention Leader phase opérationnelle plan climat.
- Plans climat Comminges Pyrénées : structuration d'une société pour le développement des énergies renouvelables coopératives et citoyennes

Point d'informations

Questions diverses

Considérant que le compte-rendu a été adressé par mail le 11 juillet 2019.

Aucune observation n'est formulée.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 04 juillet 2019.



Pour extrait certifié conforme,
Le président

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

03 OCT. 2019
03 OCT. 2019